

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre GUERIN, alors Notaire à ALBERTVILLE le 31 Octobre 1979.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de CHAMBERY le 13 Décembre 1979, volume 4525, numéro 5.

Donation-partage du 29 Octobre 1993

L'immeuble présentement vendu appartient en nue propriété à Monsieur Stéphane JOUANNIC et Monsieur Antoine JOUANNIC pour leur avoir été attribué dans la proportion d'une moitié indivise chacun aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre GUERIN, alors Notaire à ALBERTVILLE, le 29 Octobre 1993, contenant :

1ent/ Donation entre vifs, à titre de partage anticipé, conformément aux dispositions des articles 1075 et suivants du Code civil, par Monsieur Alcime JOUANNIC et Madame Monique BERCIER, son épouse, demeurant à MERCURY, ci-dessus nommés et qualifiés,

A Monsieur Stéphane JOUANNIC et Monsieur Antoine JOUANNIC, vendeurs aux présentes, leurs deux enfants et seuls présomptifs héritiers, chacun pour moitié, donataire pour même quotité,

De la nue propriété du bien objet des présentes,

2ent/ Et partage entre les donataires, avec le concours et sous la médiation des donateurs des biens donnés.

Observation est ici faite que les donateurs se sont réservés leur vie durant l'usufruit du bien donné et se sont donnés réciproquement l'usufruit ainsi réservé.

En outre, les donateurs ont fait réserve au profit de chacun d'eux du droit de retour conventionnel sur les biens donnés pour le cas de prédécès des donataires ou de l'un d'eux sans postérité et ont interdit aux donataires de vendre ou aliéner, de quelque manière que ce soit, les biens par eux donnés, pendant leur vie et sans leur consentement, à peine de nullité des aliénations et de révocation de la donation-partage.

Quant au partage, il a eu lieu sans soulte de part ni d'autre.

Une expédition de cet acte de donation-partage a été publiée au premier bureau des hypothèques de CHAMBERY le 20 Décembre 1993, volume 93P, numéro 16165.

